

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE
COMMUNE DE CARDESSE**

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de pouvoirs : 1

Date de convocation : 24/03/2014

Date d'affichage : 24/03/2014

PROCES VERBAL

Séance du 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit du mois de mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette PUYO, Maire.

PRESENTS : Mme PUYO Bernadette, Maire, MM. LAVIE Gilbert, LAFFARGUE Jean-Louis, adjoints, MM.DUCAMIN Mathias, MARTIN Jérôme, BORDIER Olivier, Mmes PUCHEU Mireille, VIZOSO Karine, MARTINEZ Josiane, FONTAGNERES Emily, BROUARD-COSSET Virginie.

Absents excuses: M MOREAU Mathieu (donne pouvoir à Mme MARTINEZ Josiane)

Secrétaire de séance : MME MARTINEZ Josiane

N° 001 : ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M Gilbert LAVIE a pris la présidence de l'assemblée. Le Président après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le président propose la candidature de M. DUCAMIN Mathias

Il n'y a pas d'autre candidat.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins nuls	01
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés.....	10
Majorité absolue.....	06

Ont obtenu : M. DUCAMIN Mathias : dix (10) voix

M. **DUCAMIN Mathias** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installée.

N°003 : ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr DUCAMIN Mathias, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de M.LAVIE Gilbert et M. BORDIER Olivier se porte aussi candidat.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire : bulletins nuls	01
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés.....	10
Majorité absolue.....	06

Ont obtenu : M. LAVIE Gilbert : neuf (9) voix

M.BORDIER Olivier : une (1) voix

M. **LAVIE Gilbert** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

N°004 : ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mr LAFFARGUE Jean-Louis.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire : bulletins nuls	01
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés.....	10
Majorité absolue.....	06

Ont obtenu M. LAFFARGUE Jean-Louis : dix (10) voix

M. **LAFFARGUE Jean-Louis** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé second adjoint et a été immédiatement installé.

N° 005 : ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mr BORDIER Olivier.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire : bulletins litigieux.....	02
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés.....	09
Majorité absolue.....	05

Ont obtenu : M. BORDIER Olivier neuf (9) voix

M. **BORDIER Olivier** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

N°006 : DESIGNATION des DELEGUES à la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Mr le Maire précise que, conformément à la loi, le mandat des délégués à la Communauté de Communes est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés. Il y a donc lieu pour les conseils issus des élections du mois de mars 2014 de procéder à la désignation de leurs représentants au sein de la Communauté de Communes de Lacq Orthez.

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes, la Commune de CARDESSE est représentée au sein du Conseil de Communauté par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Monein,

Après vote, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mr DUCAMIN Mathias, délégué titulaire,
Et Mr LAVIE Gilbert, délégué suppléant de la commune
au sein de la Communauté de la Commune de LACQ-ORTHEZ

N°007 : DESIGNATION des MEMBRES aux COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire précise qu'afin de mieux gérer les actions du Conseil Municipal dans la commune il serait souhaitable de former des commissions et de nommer des membres volontaires qui siègeraient dans ces commissions. Il précise que le Maire sera membre de droit de ces commissions.

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité,

- **FORME** les Commissions communales suivantes et nomme les membres de ces commissions :

FINANCE-VIE SOCIALE ET CULTURELLE-ECOLE-COMMUNICATION : M LAVIE Gilbert, rapporteur, M LAFFARGUE Jean-Louis, M BORDIER Olivier, M MARTIN Jérôme, Mme BROUARD-COSSET Virginie, Mme PUCHEU Mireille, Mme FONTAGNERES Emily, Mme MARTINEZ Josiane

VOIRIE- FÔRET COMMUNALE- ASSAINISSEMENT : M LAFFARGUE Jean-Louis, rapporteur, M LAVIE Gilbert, M BORDIER Olivier, Mme PUCHEU Mireille, Mme FONTAGNERES Emily

BATIMENTS COMMUNAUX ET URBANISME ; M BORDIER Olivier, rapporteur, M LAVIE Gilbert, M LAFFARGUE Jean-Louis, M MOREAU Mathieu, Mme VIZOSO Karine, Mme MARTINEZ Josiane

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Mme VIZOSO Karine, Mme BROUARD-COSSET Virginie, Mme PUCHEU Mireille et M MARTIN Jérôme

DIVERS

- Monsieur le Maire précise que la nomination des délégués aux syndicats intercommunaux se fera lors de la prochaine réunion de conseil.

Le Maire,
Mathias DUCAMIN.